DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE

PROPOSITION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT

Simona Bignami, professeur agrégé, représentante du SGPUM

Marc Termote, professeur associé, représentant du SCCCUM

Thomas LeGrand, directeur du département

En tenant compte du budget limité octroyé par la FAS au Département de démographie, le critère général pour l'attribution des ressources pour le soutien à l'enseignement est de combler les besoins des professeurs par rapport à deux éléments: 1) la correction des travaux pratiques et des examens, et 2) la surveillance aux examens.

Les ressources pour le soutien à l'enseignement seront octroyées sur la base du nombre d'étudiants inscrits à un cours, comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Nombre d'étudiants	**Cours à contenu méthodologique*** *(exemple: DMO 6305)*	**Cours à contenu non-méthodologique** *(ex.: DMO 1000, DMO 6200)*
Moins de 10	---	---
10 ou plus	1,2 – 2,0 heures/étudiant	1,1 – 1,4 heures/étudiant

* À l'exception des cours suivants: DMO 2311, DMO 2312, DMO 6371, qui sont enseignés 4 heures par semaine et comporte un nombre important de travaux pratiques. Pour ces cours, il sera octroyé 45-55 heures d'auxiliaire(s) d'enseignement au total.

Le directeur peut modifier de façon opportune les ressources allouées en cas de circonstances exceptionnelles (nouveaux cours, variations importantes dans le nombre d'étudiants inscrits dans un cours, problèmes de santé ou autre contexte particulier d'un professeur ou cours, etc.). Il devrait aussi prévoir constituer à l'automne une petite réserve dans le budget pour compenser les choses imprévisibles – le nombre d'inscriptions dans les cours d'hiver, les problèmes de santé d'un professeur, etc.

L'allocation finale des ressources sera confirmée à chaque professeur au plus tard au début de la troisième semaine de chaque trimestre.